

**ROUTE DEPARTEMENTALE 751  
NANTES - PORNIC**

**AMENAGEMENT A 2x2 VOIES ENTRE  
PORT-SAINT-PÈRE ET PORNIC**

**Concertation préalable organisée en application des articles  
L 121-15-1 et L 121-16 du code de l'environnement**

- ✓ Après saisine par le Département de Loire-Atlantique, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé, dans sa séance du 31 juillet 2019, qu'il y avait lieu d'organiser une concertation préalable selon les articles L 121-15-1 et L 121-16 du code de l'environnement et a désigné Messieurs Claude Renou et Serge Quentin garants du processus de concertation (décision publiée sur les sites internet de la CNDP et du Département).
- ✓ Cette concertation préalable permettra de débattre :
  - de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
  - des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent ainsi que des impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
  - des solutions alternatives, y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
  - des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.
- ✓ Modalités d'organisation de la concertation validées par la CNDP dans sa séance du 29 juillet 2020 :
  - La concertation se déroulera du lundi 21 septembre au mercredi 4 novembre 2020 inclus ;
  - Des rencontres avec le public en présence des garants sont prévues (détail, horaires, lieux et modalités d'inscription consultables sur [participer.loire-atlantique.fr/nantes-pornic](http://participer.loire-atlantique.fr/nantes-pornic) ou au 02 40 99 10 00) :
    - 5 réunions publiques : 21, 22, 29, 30 septembre et 3 novembre,
    - 3 ateliers thématiques : 24 septembre, 14 et 22 octobre,
    - 5 permanences : 30 septembre, 2, 9, 20 et 21 octobre ;(Mesures Covid-19 : participation présentielle limitée, inscription préalable et port du masque obligatoire)
  - Pour prendre connaissance du projet, réagir, donner son avis, poser des questions :
    - en mairies de Port-Saint-Père, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Chaumes-en-Retz (mairie annexe de Chéméré), La Bernerie-en-Retz, Pornic (mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer) ainsi que dans les locaux du Département de Loire-Atlantique à Nantes (8 rue Sully) : exposition, dossier de la concertation, registres ;
    - sur le web via une plateforme de participation citoyenne pour consulter l'ensemble des documents mis à la disposition du public et donner son avis : [participer.loire-atlantique.fr/nantes-pornic](http://participer.loire-atlantique.fr/nantes-pornic) ;
    - sur le stand mobile qui sera proposé ponctuellement près de commerces ou de marchés.
- ✓ A l'issue de la concertation, et dans un délai de 3 mois maximum :
  - Les garants établiront un bilan de la concertation,
  - Ce bilan sera présenté pour validation à la Commission Nationale du Débat Public,
  - Le Département précisera les enseignements qu'il tire de la concertation et les suites qu'il souhaite donner au projet.